



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2022-14 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation communal, PACom.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances au complet, composée de Madame Esther Martinetti, de Messieurs Henri-Robert Borgeaud, Claude Brocard, Eric Joseph, Michel Turin et Marc-Eugène Viret s'est réunie le lundi 5 septembre, sur convocation de la municipalité, pour étudier le préavis 2022-14.

La municipalité était représentée par M. Didier Chapuis (syndic), Madame Valérie Codina Cervellin, ainsi que Monsieur Daniel Rochat. Notre boursier, Monsieur Iban Garcia, était également présent.

Pour personne le PACom semble être une nouvelle aventure, cependant c'est un sacré sac de nœuds. On en entend parler depuis 2005 déjà et c'est à plusieurs reprises que la commune, au fil des différentes législatures a dû revenir pour demander des crédits complémentaires pour ce projet. Il serait fastidieux et inutile de vous refaire l'historique de ce PACom et de vous rappeler pourquoi cela fait tant d'années que le projet a débuté. Mais la LATC acceptée en mars 2013, et révisée en 2018 nous a mis « quelques » bâtons dans les roues et a fait suer autant nos municipaux que le bureau d'architectes et urbanistes Plarel en charge du dossier. Nous vous avons d'ailleurs mis en annexe l'historique.

A ce jour, le PACom de Penthelaz est aux mains du canton (janvier 2022) et notre municipalité attend le retour de ce dossier.

Mais nos élus veulent aller de l'avant et finaliser ce Plan d'affectation ; c'est pourquoi une demande de crédit complémentaire est à l'ordre du jour. La somme de CHF 80'000.- demandée permettra d'aller vers la mise à l'enquête publique, fin 2022, puis finalement vers l'acceptation dudit PACom par notre conseil en 2023. Ce montant doit permettre de payer les frais du bureau d'urbanisme et architecture, de répondre aux différentes oppositions et frais d'avocats.

Conclusion

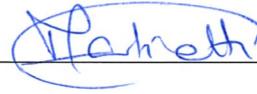
Nous sommes tous d'avis et personne ne dira le contraire que ce dossier est épineux et surtout disproportionné au niveau des coûts générés. Cependant la bonne nouvelle est que des CHF 516'000.- déjà accordés, une grande partie est déjà amortie à ce jour (CHF 425'000.-).

A l'unanimité, la commission des finances vous recommande d'accepter les conclusions du préavis 2022-14 telles qu'elles vous sont présentées.

En Annexe : historique du PACom

Penthalaz, le 03.10.2022

Le rapporteur : Esther Martinetti



Les membres : Henri-Robert Borgeaud

Claude Brocard



Eric Joseph



Michel Turin



Marc-Eugène Viret

